



(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
20.06.2012 Bulletin 2012/25

(51) Int Cl.:
A47G 9/02 (2006.01) A47G 9/08 (2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **11352012.6**

(22) Date de dépôt: **12.12.2011**

(84) Etats contractants désignés:
AL AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MK MT NL NO PL PT RO RS SE SI SK SM TR
Etats d'extension désignés:
BA ME

(71) Demandeur: **Frustieri, Eric**
81100 Castres (FR)

(72) Inventeur: **Frustieri, Eric**
81100 Castres (FR)

(30) Priorité: **15.12.2010 FR 1004896**

(54) **Méthode de réalisation d'une housse de couette munie d'une enveloppe de couchage**

(57) La présente invention est constituée d'un panneau de tissu de longueur sensiblement égale à trois fois la longueur de la couette et sensiblement de même largeur que celle-ci. Ce panneau est plié de façon à former trois panneaux superposés de même dimension (P1), (P2) et (P3), solidarisés de manière permanente par deux lignes de piquage effectuées le long des bords longitudinaux. Un premier retournement permet d'accéder à

l'enveloppe de couette (EC) qui présente une ouverture sur toute la largeur du côté latéral facilitant l'introduction et le positionnement de la couette. Puis un deuxième retournement permet, sans l'ajout d'un système de fermeture, d'enfermer et de caler la couette dans son enveloppe, et simultanément d'accéder à l'enveloppe de couchage (EG) présentant une ouverture sur toute la largeur du côté latéral, pour accueillir l'utilisateur.

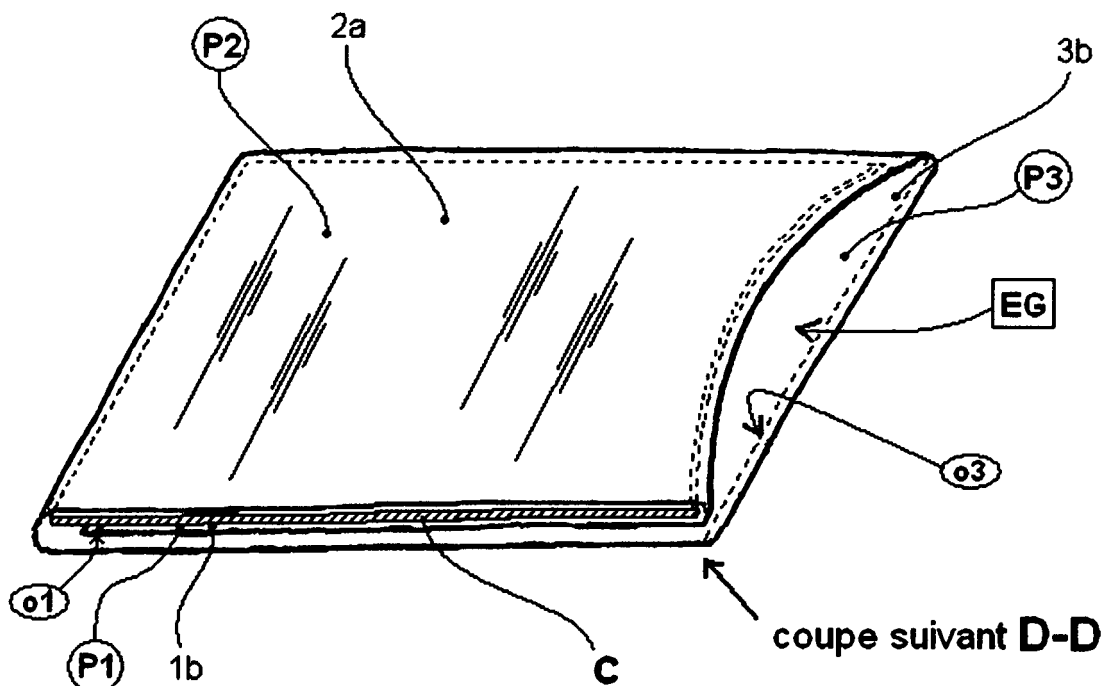


FIG. 7

Description

[0001] La présente invention concerne un élément de literie composé d'un unique panneau de tissu, plié et cousu de manière à former une housse de couette, munie en dessous d'une enveloppe de couchage destinée à accueillir l'utilisateur. Le terme couette est pris au sens large et englobe les édredons et analogues, composés de matières naturelles (coton, soie, plumes, duvet...) ou synthétiques.

1) La housse de couette la plus communément utilisée de nos jours se présente sous la forme d'une enveloppe de tissu de forme rectangulaire, comportant une ouverture relativement restreinte sur un des bords pour permettre l'introduction de la couette. L'inconvénient majeur d'une telle housse réside dans la difficulté à introduire par cette ouverture étroite la couette, car il y a nécessité de la plier avant de la glisser dans la housse et de la déplier ensuite uniformément à plat en prenant soin de bien faire correspondre les quatre coins avec ceux de la housse. Ces opérations, effectuées à travers cette ouverture, avec un champ de vision restreint, sont peu précises et peu efficaces. Ce qui est souvent source de perte de temps mais aussi d'énervement. Le problème est accentué avec des housses de grande dimension, nécessitant un effort physique plus important. Pour remédier à ces inconvénients, plusieurs solutions ont été proposées, comme l'illustrent les brevets (FR2858532), (FR2911057), (FR2840519), (FR2649877) et (FR2895657), mais qui utilisent toutes un système de fermeture. Celui-ci pouvant être par exemple du type à boutonnière, à bouton-pression, à glissière ou à bande auto-agrippante. Outre le côté parfois inesthétique de ces différents systèmes, ils présentent de nombreux inconvénients majeurs, énoncés ci-dessous :

a) En effet, l'intégration et la mise en place de ces différents systèmes de fermeture augmentent la complexité et les processus de fabrication, d'où un accroissement considérable des coûts de production et une augmentation du coût de revient. A cela s'ajoutent, bien évidemment, les contraintes supplémentaires liées à l'achat et à l'approvisionnement de ces systèmes de fermeture considérés comme une matière première.

b) A l'usage, il est mis en évidence les côtés peu pratiques et ennuyeux de tels systèmes, notamment les opérations de boutonnage qui prennent du temps et où il faut prendre soin de ne pas se décaler au risque de tout recommencer. Il y a les systèmes à glissière qui se coincent régulièrement mais aussi les bandes autoagrippantes qui sont délicates à positionner et qui s'encrassent rapidement. Les opérations de re-

passage qui requièrent plus d'attention sont nécessairement plus longues et plus compliquées, notamment les repassages industriels qui s'avèrent parfois impossibles.

c) De surcroît, il y a également les contraintes liées à l'usure plus ou moins rapide de ces systèmes qui vont réduire considérablement la durée de vie de la housse de couette.

2) Il existe également des housses de couette munies d'un système plus ou moins sophistiqué pour solidariser la housse avec le matelas, telle que la housse de couette ayant une forme dite de « bouteille » présentant un rabat sur le petit côté au niveau des pieds et destiné à se glisser sous le matelas. Les brevets (EP1082928), (FR2799358) et (FR2837686) disposent de cette solution. Ces housses de couettes présentent un inconvénient majeur, car conçues spécifiquement pour être utilisées avec un matelas, il s'avère peu pratique de les déplacer pour les adapter sur d'autres types d'assise ou de couchage, tels que les canapés, divans, fauteuils, banquettes (train couchette), lits gonflables et autres (pour la voiture, le camping, ...). De plus l'opération de positionnement sous le matelas peut présenter des difficultés notamment lorsque le matelas est lourd et/ou difficilement accessible comme sur un lit superposé.

3) Les housses de couettes, connues jusqu'à présent dans leur forme simplifiée, ne garantissent pas à l'utilisateur de rester couvert. En effet, ce dernier peut facilement dans son sommeil, en se retournant ou en bougeant, déplacer la couette et la faire glisser sur le côté, voire hors du lit. Un désagrément souvent observé chez les enfants. Cet inconvénient majeur a été minimisé par le surdimensionnement des couettes, sans toutefois le supprimer entièrement. Or ce surdimensionnement qui augmente les coûts d'achat et d'entretien, augmente également les efforts liés aux manipulations notamment celles concernant la mise en place correcte de la couette dans sa housse.

[0002] La présente invention vise à remédier à l'ensemble des inconvénients mentionnés ci-dessus, que présentent dans leur majorité les housses de couettes les plus connues et utilisées. Elle concerne une housse de couette de forme générale rectangulaire ou éventuellement carrée, possédant une nouvelle structure simplifiée, ainsi qu'une fonctionnalité supplémentaire qui est celle d'une enveloppe de couchage garantissant à l'utilisateur une fois glissé à l'intérieur de profiter de la protection de la couette sans risque d'être découvert.

[0003] Elle présente également un intérêt économique appréciable puisqu'elle nécessite l'ajout d'aucun système de fermeture, ni d'un quelconque système de maintien au matelas.

[0004] Elle permet aussi l'utilisation de couette de plus

petite dimension, avec un confort amélioré, puisque l'utilisateur est assuré de ne plus être découvert tout en jouissant de la chaleur maintenue par l'enveloppe de couchage. De plus, l'utilisation de couette de taille réduite aura pour conséquences intéressantes :

- de gagner en praticité notamment en facilitant les opérations de rangement, de nettoyage (lavage, séchage, secouage,...),
- de faciliter la mise en place de la couette dans sa housse,
- de réaliser un gain économique et écologique substantiel.

[0005] Cette housse de couette et enveloppe de couchage est composée d'un unique panneau de tissu, de longueur sensiblement équivalente à trois fois celle de la couette et sensiblement de même largeur que celle-ci, avec un ourlet de finition le long de chacun des 2 bords latéraux.

[0006] Deux axes transversaux sont utilisés afin de diviser ce panneau en trois panneaux de même taille, et permettre le repliement successif sur le panneau central des deux panneaux périphériques, pour former trois panneaux superposés qui sont ensuite solidarisés de manière permanente par une ligne de piquage faite le long des deux bords longitudinaux correspondant aux côtés du lit.

[0007] En variante, le dernier panneau replié est plus court de quelques centimètres, ce qui a pour effet de décaler légèrement l'ouverture de l'enveloppe de couette dans le but de la rendre plus accessible.

[0008] En variante, le premier panneau replié est plus court de quelques centimètres, ce qui a pour effet de décaler légèrement l'ouverture de l'enveloppe de couchage afin que l'utilisateur y accède plus facilement.

[0009] En variante, afin d'apporter davantage de souplesse et d'esthétique dans la conception, l'unique panneau de tissu précédemment décrit est réalisé à partir de deux ou trois panneaux distincts, reliés par des lignes de couture effectuées précisément au niveau des axes transversaux de repliement.

[0010] A ce stade de la réalisation, l'ouvrage terminé se présente à l'envers, sous la forme d'une enveloppe monobloc sensiblement de la taille d'une couette comportant trois épaisseurs de tissus. Plus précisément, l'ouvrage est constitué de 2 enveloppes imbriquées dont une seule est accessible par une ouverture présente sur toute la largeur d'un bord latéral. Cette enveloppe doit être entièrement retournée de sorte que la face supérieure et la face inférieure de l'ouvrage constituent les deux faces internes d'une nouvelle enveloppe appelée l'enveloppe de couette. Ce qui a pour effet également de libérer simultanément l'ouverture de la seconde enveloppe. Précisons que chaque enveloppe présente une ouverture sur toute la longueur d'un bord latéral, ce qui a en l'occurrence, pour effet de faciliter l'introduction et le positionnement de la couette dans son enveloppe. Une

fois la couette positionnée, la deuxième enveloppe est entièrement retournée afin de caler et d'enfermer la couette dans son enveloppe, et de former simultanément sous celle-ci l'enveloppe de couchage. Cette dernière enveloppe garantit à l'utilisateur d'être protégé efficacement du froid tout en conservant la chaleur à l'intérieur et en éliminant tout risque d'être découvert.

[0011] Afin de faire apparaître les avantages et les caractéristiques plus précises de l'invention, nous allons effectuer une description plus détaillée d'un exemple de réalisation, à titre non limitatif, en référence aux dessins annexés, où l'ensemble des figures représente des vues schématiques en perspective de l'invention, avec, pour les (figures 4 à 7b), une vue en coupe selon le plan de coupe (D-D) décrit en (figure 3) :

- la (figure 1) représente l'unique panneau de tissu utilisé pour réaliser ladite invention, à l'échelle 1/2 par rapport aux (figures 2 à 7b),
- les (figures 1a, 1b et 1c) représentent en variante l'unique panneau de tissu réalisé à partir de deux ou trois panneaux distincts reliés ensemble par une ou deux lignes de couture (Lc1) et/ou (Lc2), à l'échelle 1/2 par rapport à la (figure 1),
- la (figure 2) représente ce même panneau de tissu plié en trois panneaux superposés, prêts à être solidarisés par les lignes de piquage le long des deux bords longitudinaux (Bo1) et (Bo2),
- la (figure 3) est une vue de la réalisation après l'assemblage des trois panneaux superposés par les deux lignes rectilignes de piquage. Elle présente également l'ouverture de l'enveloppe (E1) ainsi que le plan de coupe (D-D),
- la (figure 4) est une vue en coupe de la (figure 3) selon le plan (D-D), pour une meilleure visualisation des trois épaisseurs de tissu,
- la (figure 5) présente l'enveloppe de couette (EC) et l'enveloppe (E2) ainsi que leur ouverture respective, après avoir retourné l'enveloppe (E1),
- la (figure 6) permet de visualiser le positionnement de la couette (C) dans son enveloppe,
- la (figure 7) est une vue de l'invention disposée en position d'utilisation, avec la couette (C) logée dans son enveloppe et l'enveloppe de couchage (EG) destinée à accueillir l'utilisateur,
- la (figure 7a), similaire à la (figure 7) permet de visualiser les deux bords le long des lignes de couture (Lc1) et (Lc2), dissimulés à l'intérieur des deux enveloppes lorsque, en variante, l'unique panneau de tissu initial a été réalisé à partir de trois panneaux distincts.
- la (figure 7b), similaire à la (figure 7) permet de visualiser le décalage d'une distance (d2), de l'ouverture de l'enveloppe de couchage (EG), lorsque, en variante, la distance (L3) du panneau (P3) est écourtée de quelques centimètres.

[0012] Le principe de la présente invention réside dans

la conception d'une housse de couette avec enveloppe de couchage, réalisée à l'aide d'une unique pièce de tissu, représentée sur la (figure 1). Deux ourlets de finition (o1) et (o3) ont été réalisés le long des deux bords latéraux pour éviter que le tissu ne s'effiloche. Ainsi l'ourlet (o1) est effectué à l'endroit avec le repli du tissu positionné au-dessous et l'ourlet (o3) est effectué à l'envers avec le repli du tissu positionné au-dessus. Ces replis seront, au final, situés à l'extérieur de l'enveloppe de couchage pour un meilleur confort de l'utilisateur, comme le montre la (figure 7). Cette unique pièce de tissu est de forme longitudinale et rectangulaire, et comparativement aux dimensions de la couette, elle a sensiblement trois fois sa longueur et sensiblement sa largeur.

[0013] Deux axes transversaux (A1) et (A2), représentés en (figure 1), partagent le panneau de tissu en trois panneaux (P1), (P2) et (P3) de longueur identique (L1), (L2) et (L3), sensiblement égale à la longueur de la couette.

[0014] En variante, la longueur (L1) du panneau (P1) est écourtée de quelques centimètres, ce qui a pour effet de décaler d'une distance (d1) l'ouverture de l'enveloppe de couette (EC), comme le montrent clairement les (figures 5 et 6). Ce décalage permet un accès plus aisé à l'enveloppe de couette (EC) et facilite ainsi l'introduction et le positionnement de la couette (C) dans sa housse. Cette variante privilégiée est représentée sur l'ensemble des (figures 2 à 7b).

[0015] En variante, la longueur (L3) du panneau (P3) est écourtée de plusieurs centimètres, ce qui a pour effet de décaler d'une distance (d2) l'ouverture de l'enveloppe de couchage (EG), comme le montrent clairement la (figure 7b). Ce décalage permet un accès plus aisé à l'enveloppe de couchage et permet à l'utilisateur d'entrer et de sortir de l'enveloppe plus facilement.

[0016] En variante, comme le montre la (figure 1a), afin d'apporter davantage de souplesse et d'esthétique dans la conception, trois panneaux de tissu distincts sont utilisés, de couleur et/ou de matériaux différents, reliés ensemble par des lignes de couture (Lc1) et (Lc2). Celles-ci, situées précisément au niveau des axes transversaux (A1) et (A2), sont réalisées sur la face envers afin que les bords, le long de ces coutures (Lc1) et (Lc2), soient dissimulés, au final, à l'intérieur des parties enveloppantes, comme le montre clairement la (figure 7a).

[0017] En variante, il est également possible d'utiliser seulement deux panneaux de tissu, reliés au niveau d'un des axes transversaux (A1) ou (A2), comme le montrent les (figures 1b et 1c).

[0018] Comme le montre la (figure 1), chaque panneau (P1), (P2) et (P3) comporte respectivement une face du dessus (1a), (2a), et (3a) et respectivement une face du dessous (1b), (2b) et (3b).

[0019] La première étape de réalisation est le repliement autour de l'axe transversal (A2), dans le sens de la flèche (f3) indiqué en (figure 1), du panneau (P3) sur le panneau central (P2), puis, le repliement autour de l'axe transversal (A1), dans le sens de la flèche (f1) in-

diqué en (figure 1), du panneau (P1) sur les panneaux (P2) et (P3) superposés. Plus précisément, comme le montre la (figure 2), la face (3a) du panneau (P3) vient recouvrir entièrement la face (2a) du panneau (P2) et la face (1a) du panneau (P1) vient recouvrir la face (3b) du panneau (P3).

[0020] Ensuite, pour finaliser la réalisation de l'invention, les trois panneaux superposés (P1), (P2) et (P3) sont solidarisés de manière définitive par deux lignes rectilignes de piquages effectuées le long des deux bords longitudinaux (Bo1) et (Bo2), représentées sur la (figure 3), formant simultanément l'enveloppe de couette et l'enveloppe de couchage, non encore accessibles.

[0021] Comme le montre la (figure 4), l'ouvrage composé de deux enveloppes imbriquées (E1) et (E2) d'ouverture égale à la largeur de l'ouvrage, se présente à l'envers avec les coutures apparentes. L'enveloppe (E2) a son ouverture au fond de l'enveloppe (E1) le long du bord latéral (Bo4), alors que l'enveloppe (E1) a son ouverture accessible, légèrement en retrait d'une distance (d1) du bord latéral (Bo3). Celle-ci, doit être entièrement retournée selon le sens des flèches (f), de sorte que la face supérieure (1b) du panneau (P1) et la face inférieure (2b) du panneau (P2) constitue les deux faces internes de l'enveloppe de couette (EC), libérant simultanément l'ouverture de la seconde enveloppe (E2), comme le montre la (figure 5). Aussi, les deux lignes de couture le long des bords longitudinaux (Bo1) et (Bo2) se trouvent dissimulées dans l'enveloppe de couette (EC).

[0022] Comme le montrent les (figures 5 et 6), l'enveloppe de couette (EC) possède une grande ouverture sur toute la largeur de l'ouvrage, ce qui a pour effet de faciliter l'insertion et le positionnement de la couette dans son enveloppe. Ainsi, il n'est plus nécessaire de plier la couette pour l'introduire, un simple glissement à plat peut être effectué.

[0023] Selon le mode de réalisation privilégié, la réduction en longueur du panneau (P1) de quelques centimètres, positionne l'ouverture de l'enveloppe de couette (EC), à une distance (d1) du bord latéral (Bo3), comme le montrent les (figures 5 et 6). Cela permet d'identifier aisément l'enveloppe de couette (EC), et de faciliter l'introduction et le positionnement de la couette (C).

[0024] La deuxième enveloppe (E2), comme le montre la (figure 6), doit être entièrement retournée selon le sens des flèches (f), de sorte à enfermer et caler la couette (C) dans son enveloppe. Un objectif atteint sans l'usage d'un quelconque système ou moyen de fermeture coutoux et ennuyeux, comme le montre la (figure 7). Dans le même temps, cette dernière opération de retournement a rendu accessible l'enveloppe de couchage (EG) composée des panneaux (P1) et (P3), avec les replis des deux ourlets de finition (o1) et (o3) situés à l'extérieur de l'enveloppe de couchage (EG) pour un meilleur confort de l'utilisateur. Plus précisément, ces replis se situent respectivement, sur la face (1b) du panneau (P1) et sur la face (3a) du panneau (P3).

[0025] Ainsi l'invention se présente dans sa position finale d'utilisation.

[0026] L'enveloppe de couchage, située sous l'enveloppe de couette, garantit à l'utilisateur glissé à l'intérieur une protection thermique optimale en éliminant tout risque de déperdition de chaleur sur les côtés, comme on le constate habituellement avec l'usage des housses de couette traditionnelles.

[0027] Les avantages ressortent bien de la description, en particulier on relève :

- la simplicité de réalisation : une bande de tissu plié et deux lignes de piquage,
- l'absence de tout système de fermeture et d'ouverture rapportée,
- les coûts de fabrication réduits,
- l'enfermement total de la couette dans son enveloppe par une simple manipulation de retournement d'une seconde enveloppe,
- l'encombrement réduit, sans rabat ou autre, délimité à la taille de la couette,
- la garantie de ne plus être découvert dans son sommeil,
- l'utilisation possible de couette de taille plus petite avec une garantie de confort amélioré,
- par sa forme simplifiée et sa structure indépendante, une utilisation multiple autre que sur un matelas (exemple : sur un canapé, une banquette, au camping,...).

Revendications

1. Méthode de réalisation d'une housse de couette, comprenant les étapes suivantes :

a) Une première étape de pliage qui consiste, à partir d'un panneau de tissu divisé en trois panneaux de même taille (P1), (P2) et (P3), selon deux axes transversaux (A1) et (A2), à replier dans un premier temps, autour de l'axe transversal (A2), dans le sens de la flèche (f3), le panneau (P3) sur le panneau (P2), puis de replier dans un deuxième temps, autour de l'axe transversal (A1), dans le sens de la flèche (f1) le panneau (P1), comme le montre la (figure 1), sur les panneaux superposés précédemment (P2) et (P3) et ceci afin d'obtenir trois panneaux superposés.

b) Une deuxième étape qui consiste à solidariser de manière définitive les trois panneaux superposés (P1), (P2) et (P3) par deux lignes rectilignes de piquages effectuées le long des deux bords longitudinaux (Bo1) et (Bo2), formant simultanément deux enveloppes imbriquées (E1) et (E2), dont seule l'enveloppe (E1) est accessible par son ouverture situé le long du bord latéral (Bo3), cet ouvrage réalisé formant simul-

tanément une enveloppe de couette et une enveloppe de couchage, non encore accessible.

c) Une troisième étape qui consiste à retourner entièrement cette enveloppe (E1) accessible par son ouverture égale à la largeur de l'ouvrage situé le long du bord latéral (Bo3), selon le sens des flèches (f), de sorte que la face supérieure (1b) du panneau (P1) et la face inférieure (2b) du panneau (P2) constitue les deux faces internes de l'enveloppe de couette (EC), libérant simultanément l'ouverture de la seconde enveloppe (E2).

d) Une quatrième étape consiste à retourner entièrement la deuxième enveloppe (E2), selon le sens des flèches (f), de sorte à enfermer et caler la couette (C) dans son enveloppe et permettre l'accès à l'enveloppe de couchage (EG) composée des panneaux (P1) et (P3).

2. Housse de protection pour couette obtenue par la méthode selon la revendication 1, **caractérisée en ce qu'elle** est formée à partir d'un unique panneau de tissu, avec un ourlet de finition le long de chacun des 2 bords latéraux, de longueur sensiblement équivalente à trois fois celle de la couette, et sensiblement de même largeur que celle-ci, plié en trois panneaux (P1), (P2) et (P3) superposés de même taille, qui se trouvent solidarisés de manière permanente par deux lignes rectilignes de couture sur les deux bords longitudinaux (Bo1) et (Bo2), correspondant aux côtés du lit, l'ensemble formant deux enveloppes imbriquées de même taille, l'enveloppe de couette (EC) et l'enveloppe de couchage (EG) non encore accessibles, qui devront être retournées pour être en configuration d'utilisation.

3. Housse de protection pour couette selon la revendication 2, **caractérisée en ce que** le panneau (P1) est raccourci en longueur de quelques centimètres afin de décaler d'une distance (d1) du bord latéral (Bo3) l'ouverture de l'enveloppe de couette (EC).

4. Housse de protection pour couette selon la revendication 2, **caractérisée en ce que** l'unique panneau de tissu est réalisé à partir de deux ou trois panneaux de tissu, pouvant être de couleur et/ou de matériaux différents, reliés ensemble par des lignes de couture (Lc1) et/ou (Lc2), situés au niveau des axes transversaux (A1) et/ou (A2). Ces lignes de coutures (Lc1) et/ou (Lc2) sont réalisées sur la face envers afin que les bords, le long de ces coutures, soient dissimulés, au final, à l'intérieur des parties enveloppantes, comme le montre clairement la (figure 7a).

5. Housse de protection pour couette selon la revendication 2, **caractérisée en ce que** le panneau (P3) est raccourci en longueur de plusieurs centimètres afin de décaler d'une distance (d2) du bord latéral

(Bo4), l'ouverture de l'enveloppe de couchage (EG).

5

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

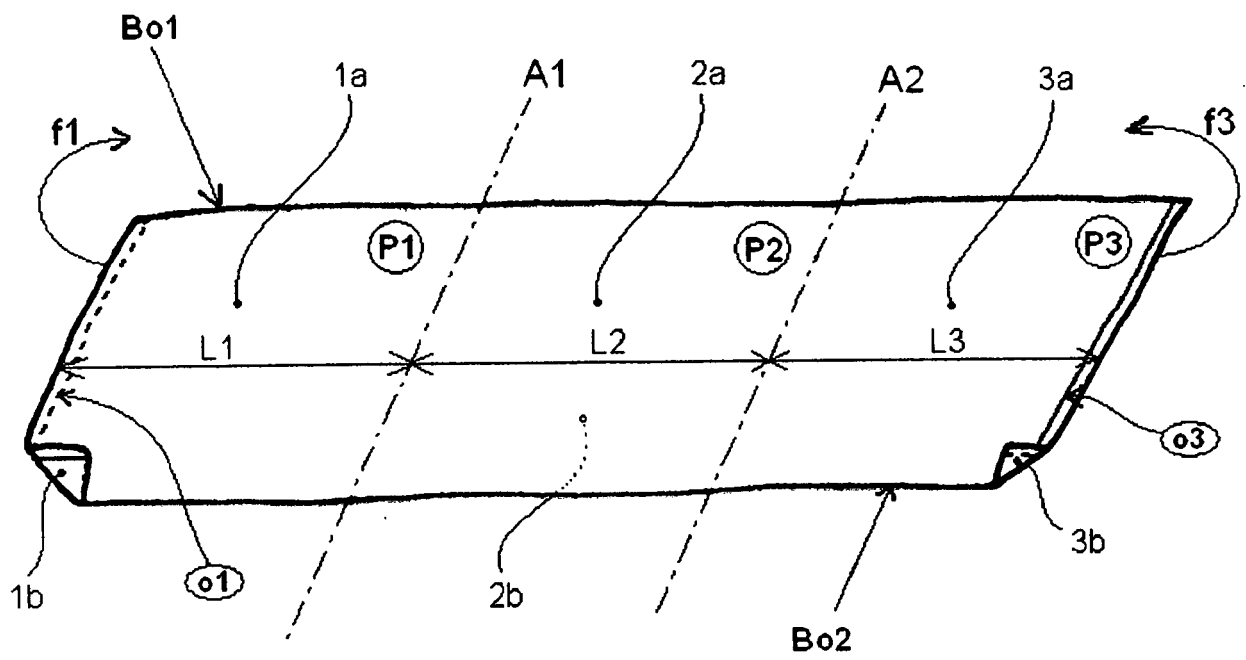


FIG. 1

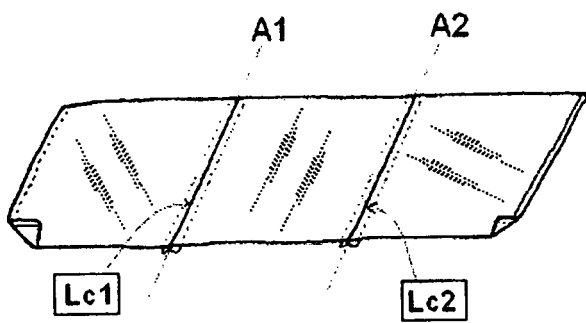


FIG. 1a

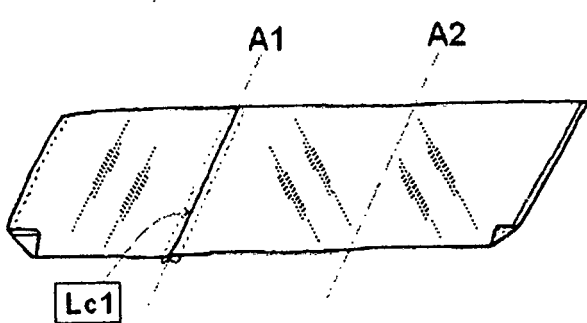


FIG. 1b

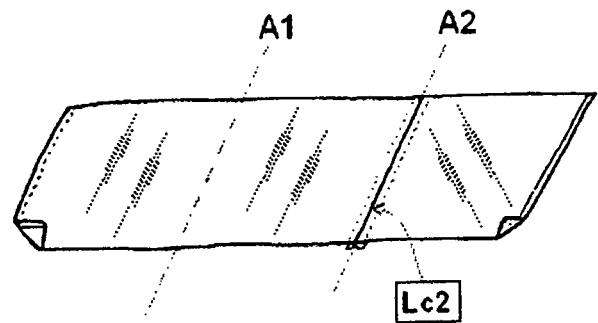


FIG. 1c

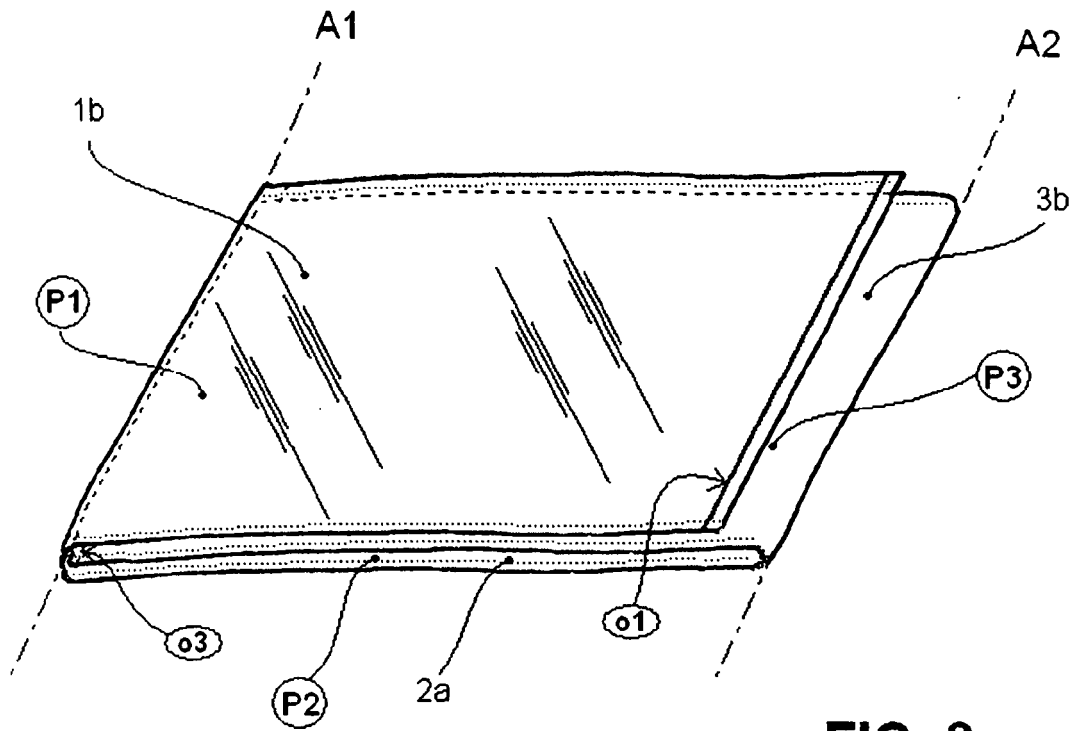


FIG. 2

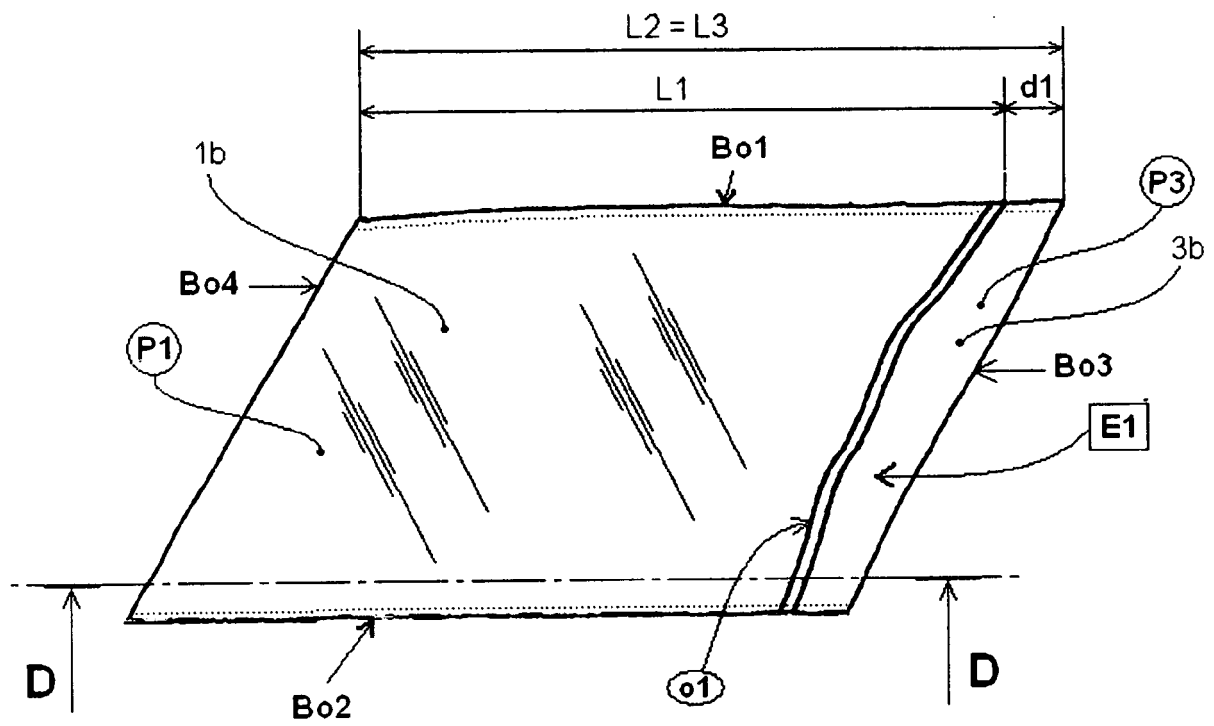
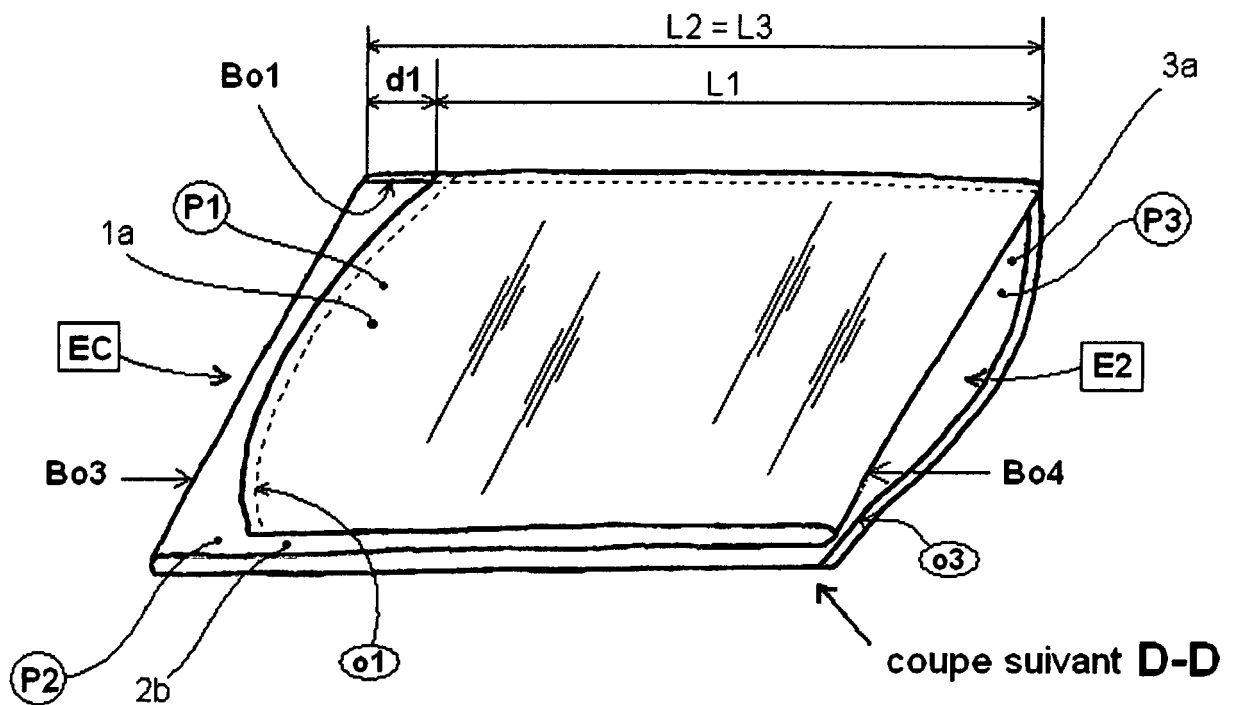
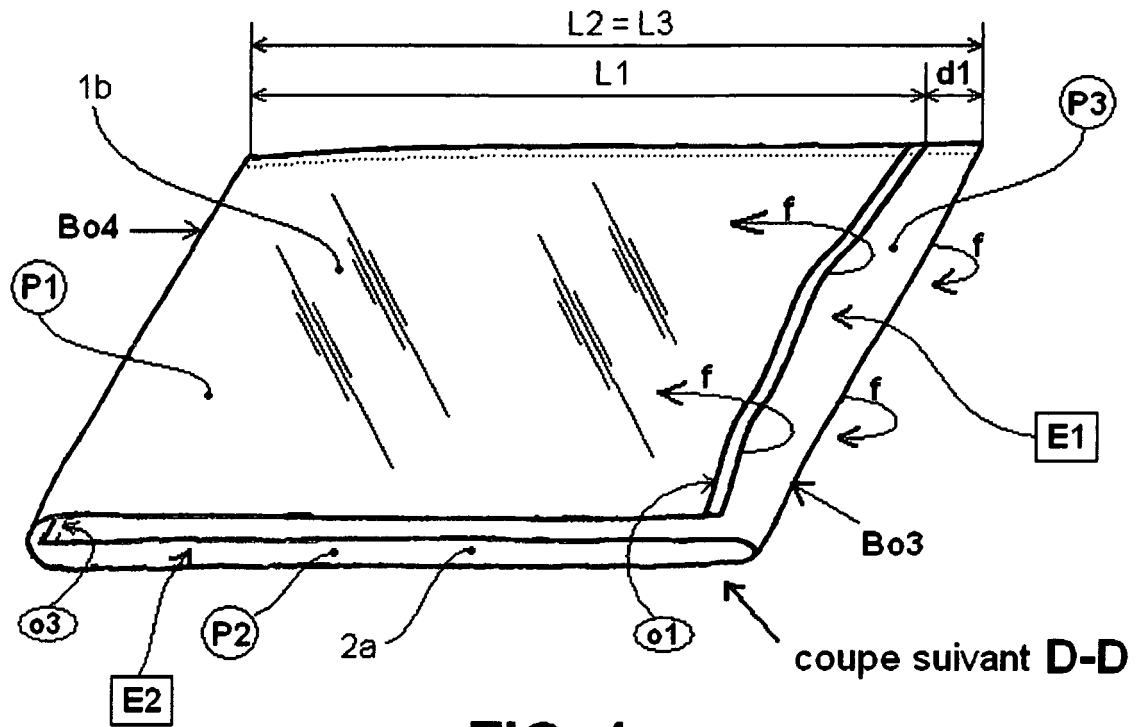


FIG. 3



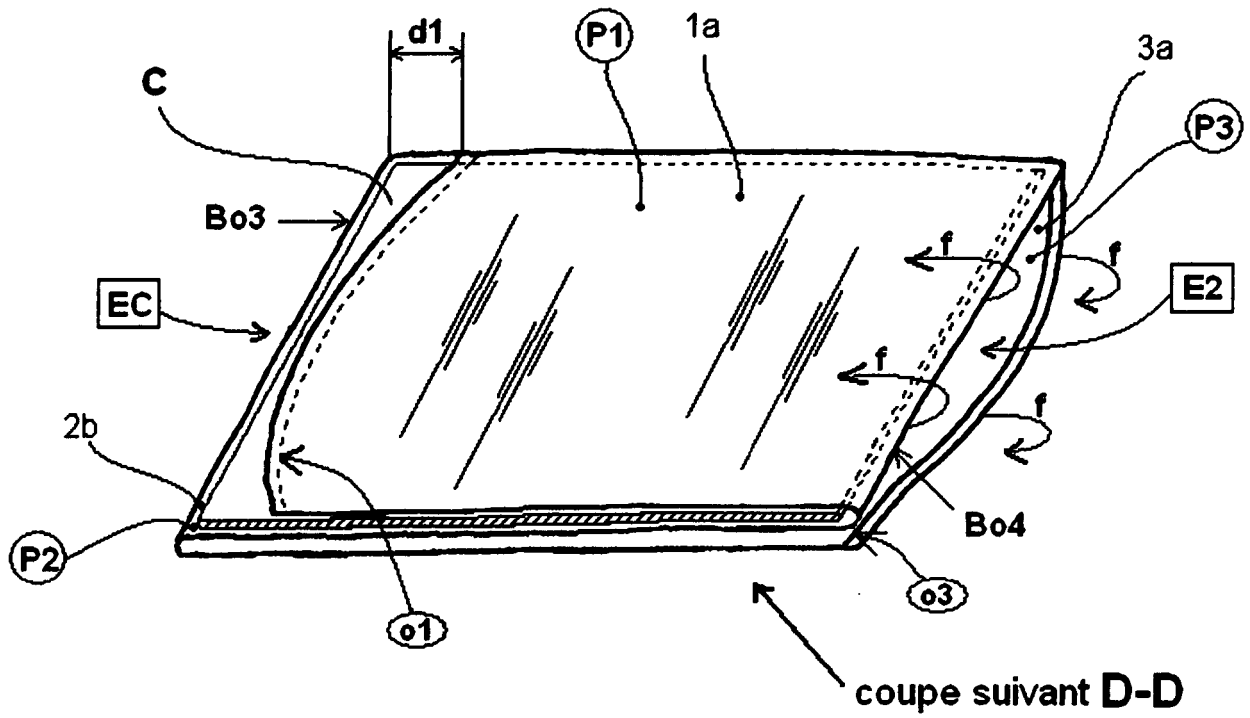


FIG. 6

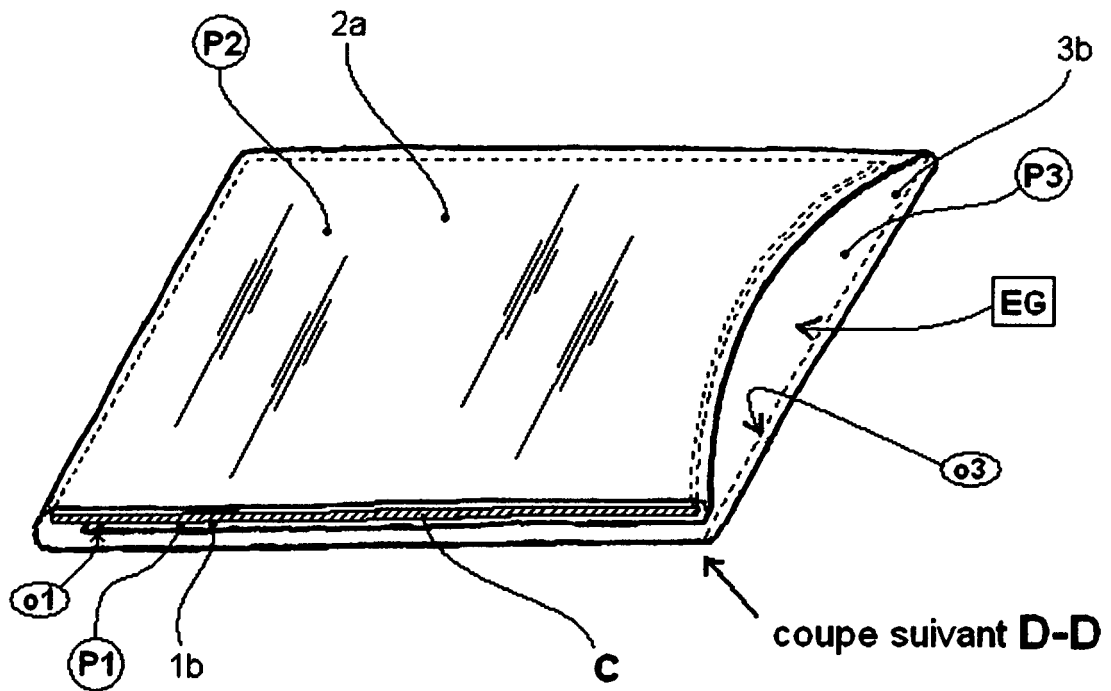


FIG. 7

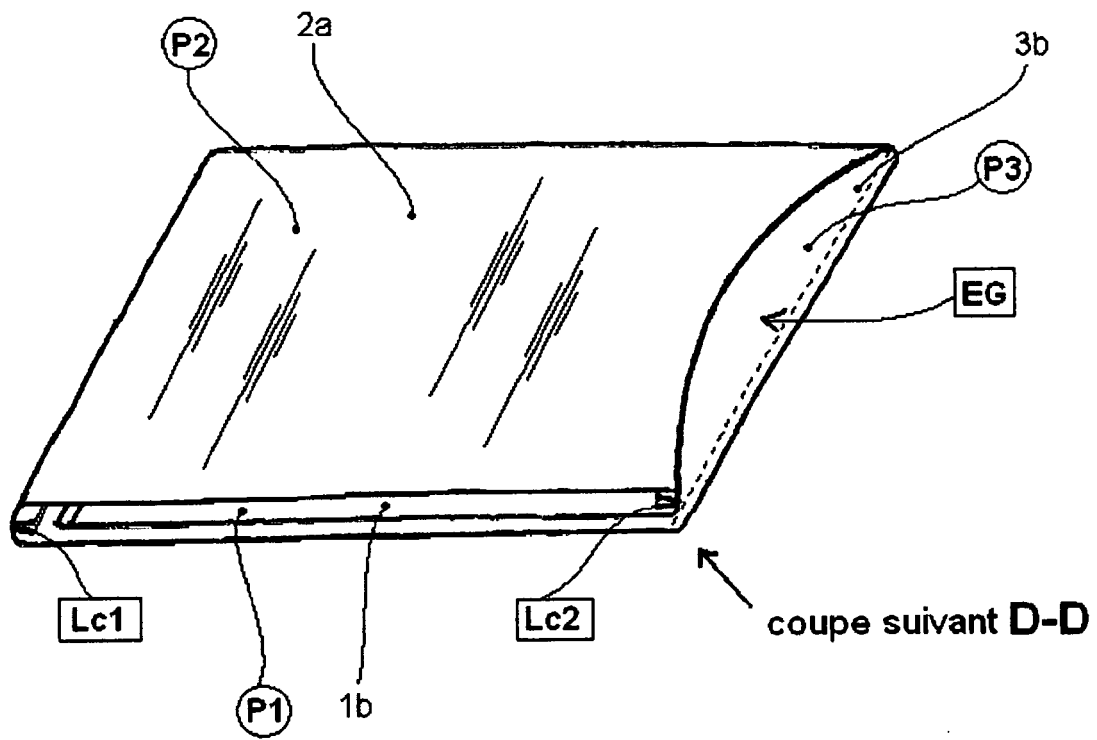


FIG. 7a

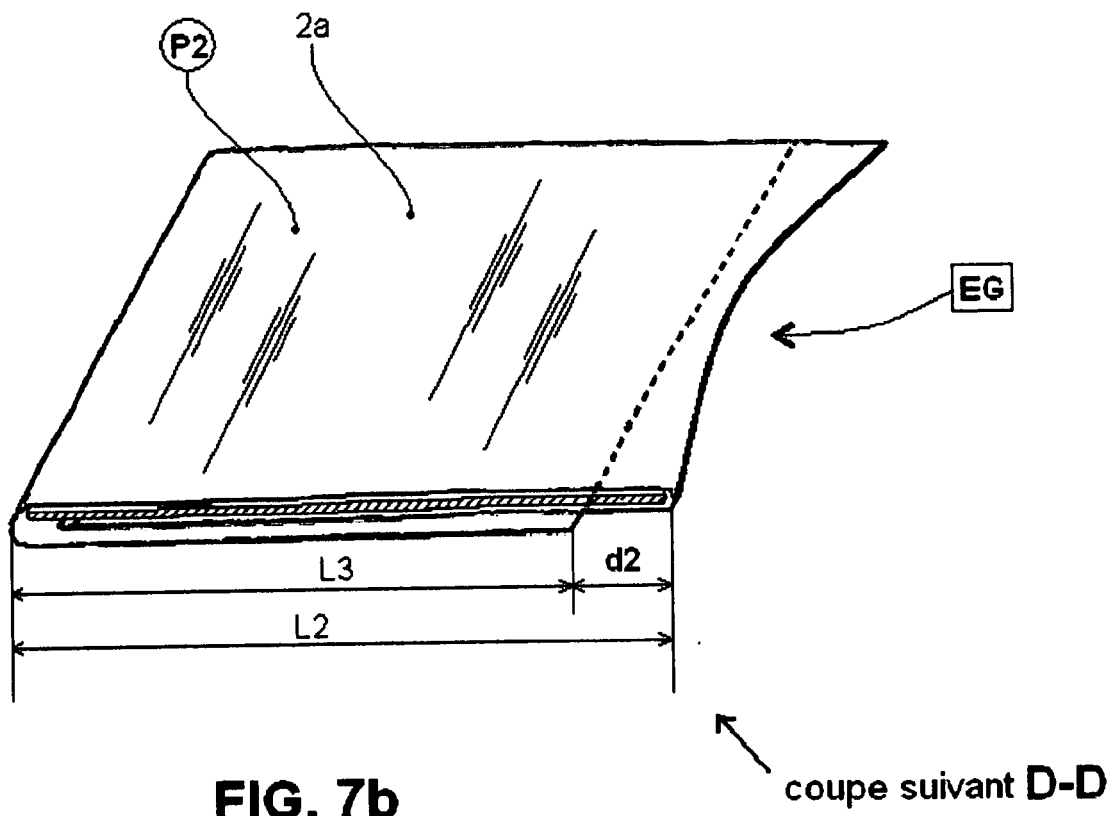


FIG. 7b



RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande

EP 11 35 2012

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
A	US 5 940 909 A (SAPP WILLIAM [US]) 24 août 1999 (1999-08-24) * abrégé; figures 1-8 * * colonne 2, ligne 1-10 - colonne 3, ligne 23-36 *	1	INV. A47G9/02 A47G9/08
A	DE 92 12 351 U1 (SILLGE MONIKA;SILLIGE HORST) 26 novembre 1992 (1992-11-26) * figures 1-4 *	1	
A	GB 18269 A A.D. 1909 (BENGER ERNEST [US]) 6 janvier 1910 (1910-01-06) * figures 1-5 *	1	
A	FR 634 431 A (VIOLETT EUGENE) 17 février 1928 (1928-02-17) * figures 1-2 *	1	
A	EP 1 082 928 A1 (REVERMANN MADELON [NL]) 14 mars 2001 (2001-03-14) * abrégé; figures 1-28 *	1	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC)
			A47G
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche		Date d'achèvement de la recherche	Examineur
La Haye		7 mai 2012	Longo dit Operti, T
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			

2
EPO FORM 1503 03.82 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 11 35 2012

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

07-05-2012

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
US 5940909	A	24-08-1999	AUCUN	
DE 9212351	U1	26-11-1992	AUCUN	
GB 190918269	A	06-01-1910	AUCUN	
FR 634431	A	17-02-1928	AUCUN	
EP 1082928	A1	14-03-2001	AUCUN	

EPO FORM P0480

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82

RÉFÉRENCES CITÉES DANS LA DESCRIPTION

Cette liste de références citées par le demandeur vise uniquement à aider le lecteur et ne fait pas partie du document de brevet européen. Même si le plus grand soin a été accordé à sa conception, des erreurs ou des omissions ne peuvent être exclues et l'OEB décline toute responsabilité à cet égard.

Documents brevets cités dans la description

- FR 2858532 [0001]
- FR 2911057 [0001]
- FR 2840519 [0001]
- FR 2649877 [0001]
- FR 2895657 [0001]
- EP 1082928 A [0001]
- FR 2799358 [0001]
- FR 2837686 [0001]